

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 21 juillet 2020

<u>PRESENTS</u>: MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphane GRAFF, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD.

ABSENTS EXCUSES: Stéphanie PERNOD

POUVOIRS: Stéphanie PERNOD à Yann JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Stéphanie GRASSINI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

Chaque membre de l'assemblé ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2020

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration - finances

1/Délégations données au Maire – complément

M Pierre BESSY expose que le conseil municipal, par délibération en date du 25 mai 2020 a donné délégation au Maire pour la signature des marchés publics, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il convient de préciser les limites de cette délégation en fixant les montants maximums pour lesquels le Maire pourra signer.

- Pour les marchés de fournitures et de services le montant maximum des marchés que le Maire pourra signer est fixé à 214 000€ HT,
- Pour les marchés de travaux le montant maximum est fixé à 5 350 000€ HT.
- Pour les marchés dont le montant est supérieur aux 2 points précédents, le conseil devra délibérer.

Approuvé à l'unanimité

2/ Renouvellement classement office de tourisme

M. Pierre BESSY explique que l'office du tourisme doit renouveler son classement en office de tourisme de catégorie I. Ce classement est indispensable à la commune de Praz sur Arly pour obtenir le classement en station de tourisme classée.

Monsieur le Maire précise que ce classement permet l'octroi de subvention de l'état plus importante. La perte de ce classement engendrerait une perte financière de 40% de la Dotation Globale de Fonctionnement, soit 130.000 euros, et la perte de la taxe de séjour estimée entre 50.000 et 60.000 euros.

M Pierre BESSY est confiant sur le dossier, l'office du tourisme répondant aux critères demandés.

Approuvé à l'unanimité

3/ Subvention 2020 office de tourisme - modification

M. Pierre BESSY expose que la campagne de communication Web réseaux sociaux pour soutenir l'activité économique de la commune et limiter l'impact de la crise sanitaire lié au COVID est en cours. Les retours sont bons et le bilan sera disponible à la rentrée.

Cette campagne publicitaire de l'office du tourisme pour l'exercice 2020 d'un coût supplémentaire de 12.000 € TTC, en baisse par rapport à la première estimation, sera pris intégralement en charge par la commune. Il faut donc verser une subvention de ce montant à l'office de tourisme.

Approuvé à l'unanimité

4/ Amendes de police 2020

M Jean-Paul JACCAZ expose le projet de création de glissières de sécurité sur les routes présentant de forte pente, notamment la route de Bellevarde et la route de la Tonnaz. Le coût estimatif des travaux est de 25.000€ HT. Ces travaux vont faire l'objet d'une demande de subvention financées par le fonds national des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité

5/ DETR – demande de subvention 2020

M Jean-Paul JACCAZ explique que, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre -ville entre la route de la Tonnaz et la RD1212, doit être réalisée la route du Nant du Praz afin de desservir les nouveaux logements.

Les coûts des travaux d'aménagement de voirie de cette route sont estimés à environ 380.000€ HT et 24.700€ HT pour la maîtrise d'œuvre. Cette opération comprend également la réalisation des réseaux secs et humides.

Cette réalisation peut faire l'objet d'une subvention de l'état à hauteur de 80% maximum dans le cadre des Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier qui peut être éligible car cette route permet l'accès aux logements sociaux qui seront créés dans les nouveaux bâtiments.

Approuvé à l'unanimité

6/ Acquisition pôle médical

M. Jean-Paul JACCAZ expose que les travaux du pôle médical avancent mais que la livraison du local risque d'avoir du retard en raison du fort ralentissement des travaux durant le confinement. Les travaux d'aménagements ont néanmoins débuté grâce à un accord avec la SA Mont-Blanc.

Il convient de rappeler que la SA d'H.L.M. « Le Mont Blanc » est en cours de réalisation d'un immeuble comprenant 12 logements locatifs sociaux et un local de 320 m² en rez-de-chaussée. La mairie se porte acquéreur pour de l'ensemble du local d'activité au rez-de chaussée de 320m² et de 9 parking extérieurs numérotés de 2 à 9 et 14 afin d'y réaliser le pôle médical pour un montant de 480.000€ HT.

Monsieur le Maire expose que ce projet, déjà validé par le Conseil municipal, doit faire l'objet d'une délibération plus récente à la demande du notaire pour la signature de l'acte d'achat dans les semaines à venir.

Ce pôle s'annonce être un succès car tous les espaces professionnels ont été réservés. Des discussions sont en cours avec plusieurs médecins pour la partie « médecine générale ».

Approuvé à l'unanimité

7/ Approbation compte-rendu annuel – ZAC nouveau quartier des Varins

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel à la collectivité sur l'aménagement de la zone d'aménagement concerté du nouveau quartier touristique des Varins pour l'année 2019. Les opérations 2019 se sont essentiellement limitées à des études puisque le contrat a été signé avec Teractem en octobre.

Il précise que le projet est en phase d'étude des dossiers de candidatures des aménageurs et que la négociation amiable de l'acquisition des terrains privés est en cours.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme – foncier

8/ Dénomination voirie

M. Jean-Paul JACCAZ présente les suggestions pour la dénomination de la nouvelle voie qui desservira les nouveaux bâtiments vers l'ancien stade de foot des Meurets.

Allée de la Rosière

Allée Reine des Prés

Avec 10 votes sur 14 pour la deuxième suggestion, cette voie se nommera Allée Reine des Prés.

Approuvé à 10 votes sur 14.

9/ Cession gratuite parcelle A 1794 – route des Nards

M. Jean-Paul JACCAZ expose la régularisation de la voirie Route des Nards d'une emprise au sol de 14m² de la parcelle A 1794. Le propriétaire a donné son accord pour la cession gratuite de ladite parcelle.

Approuvé à l'unanimité

10/ Conventions de sentiers La Socquaz – autorisation signature

Monsieur le Maire présente l'avancement des conventions de sentiers dans le secteur de La Socquaz. Les conventions préalablement validées avec les riverains permettaient d'ouvrir le secteur (limite de Megève, entre le Sangle et Rochebrune) officiellement aux randonneurs en posant des balisages. En contrepartie, la commune s'engageait à entretenir pistes et chemins, notamment un bout de chemin 4x4 en partie effondré à la Socquaz.

La rétractation d'un propriétaire de parcelles sur des lieux de passages stratégiques remet en cause l'intérêt du projet pour la commune. Une nouvelle convention est donc proposée qui engage moins la mairie puisqu'elle se limite surtout à l'entretien « pour le passage des randonneurs » (piétons et vététistes).

La commission Environnement propose tout de même d'intervenir pour stabiliser le chemin de La Socquaz comme cela avait été budgété mais en mobilisant aussi le fonds pastoral communal qui permet de financer les travaux d'accès aux alpages. Ces modifications permettent d'utiliser 10.000€ au titre du fonds pastoral et seulement 11.500€ sur le budget voirie qui fait ainsi une économie.

Monsieur le Maire explique que cette solution a le mérite d'engager un premier travail visant l'ouverture officielle au public du secteur, notamment pour une jonction vers Megève par les Vieilles (pour autant les riverains laissent déjà passer les randonneurs sur l'ensemble de la zone). Une convention tripartite avec Megève est envisagée car il a été proposé à Megève de cosigner pour inscrire les parcelles situées à Megève et concernées par des personnes aussi propriétaires côté Praz.

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du relais électrique des Varins

M Franck Pradel a demandé où en était le projet d'aménagement du relais téléphonique des Varins camouflé. Monsieur le Maire répond que l'aménagement qui avait été proposé n'était esthétiquement pas recevable car les camouflages en faux arbres ou végétalisation artificielle juraient plus sur le réservoir des Varins qu'une simple antenne. C'est donc cette dernière solution qui a été retenue.

Installation d'une douche extérieure aux Varins

M Franck PRADEL propose que, lors de la réalisation du nouveau quartier aux Varins en front de neige, il soit prévu la réalisation d'une douche extérieure accessible aux individus qui le souhaiterait après une séance de trail, VTT ou autres.

Cette demande sera donc étudiée afin de prendre en compte tous les paramètres, notamment de consommation d'eau avec la mise en place d'un minuteur et de réalisation dans le projet et d'accès.

Par ailleurs, il est jugé dommage que Labellemontagne ne propose plus un tuyau d'eau pour le nettoyage des VTT, comme les années précédentes, aux Varins. La mairie va donc contacter l'exploitant du domaine skiable pour tenter de combler ce manque.

Aménagement du rond-point des Rafforts

Mme Carine DUNAND tient à souligner la réussite de l'aménagement paysager du rond-point des Rafforts. Tous les élus sont du même avis sur les travaux réalisés et félicitent les équipes pour cet endroit et pour le fleurissement dans le reste du village.

Lancement de l'application TRAIL

Mme Carine DUNAND explique que le partenariat avec SCOTT fonctionne bien. Le team Scott Running a réalisé son stage d'été à Praz la semaine dernière. Elle nous indique également que l'inauguration des parcours de trail avec l'application Trace de Trail a eu lieu samedi et a été une belle réussite. L'application est maintenant active et tout randonneur peut l'utiliser pour atteindre le sommet du Crêt du Midi, qui enregistre les temps de référence pour un défi, ainsi que d'autres itinéraires. Le record détenu par la TEAM SCOTT pour atteindre le Crêt du midi est d'un peu plus de 35 minutes pour un dénivelé de 881m et une distance parcourue de 5km100.

Lancement du diagnostic en vue d'un plan de gestion Espace Naturel Sensible

M Ghislaine GACHET PONNAZ présente l'étude en cours de réalisation d'un plan de gestion Espace Naturel Sensible dans le secteur de Véry, du Sangle et de Basse Combe. Un gros travail a été fait sur la cartographie des zones humides. Elle rappelle l'importance de ces zones pour la faune et la flore. En effet, dans ces zones regroupent nombre d'espèces de végétaux rares.

Levée de séance à 21h05.

Signé: Mme Stéphanie GRASSINI, secrétaire séance.

Le Maire, Yann JACC

Vu pour être affiché le 24/07/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.